

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante AMYLIS

de la société AGRONUTRITION

enregistrées sous les n° 2020-1226 et 2020-1269

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés sont les noms INO BACT N et BACTO-N.

Pour la décision générale et les détails
de la décision des autorisations
de mise sur le marché

Myriam-Guénin

Informations générales	
Noms du produit	AMYLIS INO BACT N BACTO-N
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	AGRONUTRITION Parc Activestre 3 Avenue de l'Orchidée 31390 CARBONNE FRANCE
Classe - Type	Préparation bactérienne – Solution pour pulvérisation à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souches I-4995 et I-4996. Additif agronomique autorisé pour un usage en mélange avec des engrains solides ou liquides ou des amendements conformes aux normes NF U42-001, NF U42-004, NF U44-001, NF U44-203 ou au règlement (CE) n° 2003/2003 – Préparation microbienne en solution pour pulvérisation, à base de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> souches I-4995 et I-4996.
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	390-2019.01
Numéro d'AMM	1190707

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

17 SEP. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN